

ENVIRONNEMENT

# Comment le canal du Forez protégé les agriculteurs de la sécheresse

Tous les Foreziens le connaissent, le traversent ou le longent... mais que savent-ils de lui ? Apport en eau potable pour la population, irrigation des étangs, tourisme... Le canal du Forez est essentiel pour le territoire. Cette semaine, découvrez comment l'eau arrive jusqu'aux exploitations agricoles.

LE CANAL DU FOREZ 2/5

« **S**ans le canal, il n'y aurait pas d'agriculture ici, raconte **Yvan Ogier**, éleveur à **Champdieu**. C'est un territoire qui a toujours été très sec. On le voit au ruisseau du **Pra-long**, qui bien avant le canal, avait été détourné et surélevé pour irriguer. » Désormais, les nombreux producteurs du secteur, regroupés dans l'ASA (association syndicale autorisée) de **Champdieu**, la plus récente des vingt qu'on trouve le long du canal, et présidée par **Yvan Ogier**, bénéficient du canal mais aussi d'une station de pompage et même d'une retenue d'eau.

À 300 mètres du canal, la station d'irrigation de l'ASA, abritée dans un petit bâtiment au bord de la retenue de **Villeroi**, ne paye pas

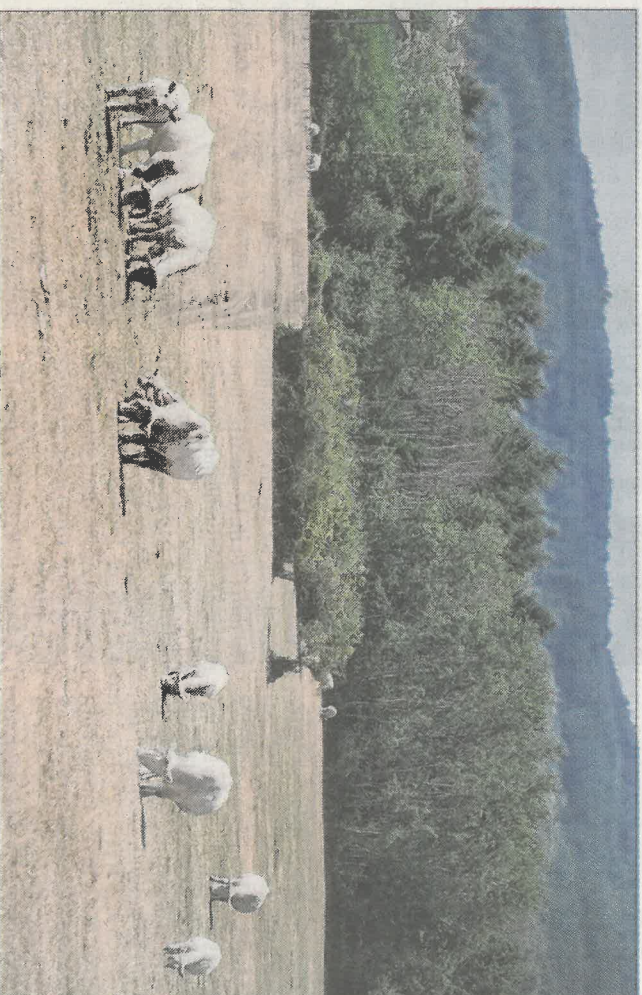
de mine. Pourtant, elle représente un investissement de 3 millions d'euros pour irriguer les exploitations de 80 propriétaires grâce à 35 kilomètres de canalisations. C'est la station la plus récente reliée au canal. La mise sous réseau de ce secteur date de 2014 seulement.

Avant, l'eau du canal coulait en permanence dans des rigoles qui desservaient le secteur. « La différence : c'est le confort, explique **Yvan Ogier**. Plus besoin de pompes mobiles ou de réguler les temps d'irrigation selon un planning précis. »

« Ça nous évite de pomper dans le réseau d'eau potable »

En plus du confort pour les exploitants, la mise sous réseau a permis d'économiser l'eau. « Les rigoles coulaient en permanence, qu'il pleuve ou non, avec un surplus d'eau nécessaire quand on utilise un réseau gravitaire. »

Désormais, les exploitants n'ont plus qu'à se brancher sur des bornes, directement sur leurs exploitations, où des compteurs



Aujourd'hui, les épisodes de sécheresse s'intensifient, le canal offre une assurance aux exploitants qui l'utilisent. Photo illustration Progrès/Charly JURINE

sont installés pour calculer leur consommation. Et à l'intérieur de la station d'irrigation, quatre pompes permettent d'alimenter tout le secteur. « Tout le monde peut irriguer en même temps, ça ne pose pas de problème. Les pompes s'autorégulent selon l'utilisation », explique le président de l'ASA.

## « Sans ça, le territoire serait à l'abandon »



C'est le canal du Forez qui a permis à la culture maraîchère de Saint-Just-Saint-Rambert de se développer. Photo Progrès/Claire THOIZET

Avant la construction du canal du Forez, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : la plaine du Forez était marécageuse, sèche en été et pauvre en agriculture. 150 ans plus tard, le canal irrigue 6 500 hectares d'exploitations agricoles.

« Il permet d'abreuver les animaux, d'irriguer les céréales, il a permis à la culture maraîchère autour de **Saint-Just-Saint-Rambert** de se développer. Sans le canal, rien de tout ça n'aurait été possible », explique **Didier Grivot**, conseiller irrigation à la chambre d'agriculture de la Loire. Selon lui, la plaine du Forez dispose d'un visage bien

différent sans cet ouvrage. C'est aussi l'avis d'**Annick Rossigneux**, directrice du **Smif** (syndicat mixte d'irrigation et de mise en valeur du Forez) : « Sans le canal, tout serait grillé en été. Ce serait un territoire à l'abandon. »

Une diversification des cultures

C'est d'autant plus vrai aujourd'hui, alors que les épiphytes de sécheresse s'intensifient chaque année. « Avec le changement climatique, ce serait une terre inculte, un désert, car le drainage de notre département, c'est la sécheresse. Sans ça, ça

Alain Laurendon, ex-président du **Smif**. Il y a un climat difficile l'été, avec un grand temps d'ensoleillement. »

Bien qu'ouvrage ancien, le canal du Forez permet de répondre à des enjeux actuels, comme le souligne **Alain Laurendon** : « Le maraîchage, qui ne concernait que **Saint-Just-Saint-Rambert**, est en train de s'étendre. Il y a une diversification des cultures. Cela favorise la vente en circuit court qu'on voit se développer dans la plaine. Il favorise également le bio, qui nécessite plus d'eau. Le canal du Forez accompagne ces évolutions. »

« Le canal est une infrastructure déjà payée. Ce qui continue à être payé aujourd'hui, c'est son entretien, sa maintenance. Il y a également un coût en énergie pour véhiculer l'eau sous pression. Mais c'est une gestion collective, est-ce donc plus économique que d'opter pour une retenue collinaire privée », explique **Didier Grivot**, conseiller irrigation à la chambre d'agriculture.

Après la mise sous réseau, la réserve de **Villeroi**, achevée en 2016, a apporté un confort supplémentaire aux agriculteurs. La station de pompage prélève directement en son sein, permettant aux exploitants du secteur d'avoir de l'eau 365 jours par an, et non seulement lorsque le canal est sous pression (entre novembre et avril). « En hiver, on peut abreuver les animaux, souligne **Yvan Ogier**. Ça nous évite de pomper dans le réseau d'eau potable. » Surtout, la retenue apporte une assurance aux exploitants : « Une année en pénurie d'eau, je sais que je ne serai pas inquiet. »

« Une année en pénurie d'eau, je sais que je ne serai pas inquiet. » **Claire THOIZET**

## Un prix à payer pour du stress en moins

« Le canal est une infrastructure déjà payée. Ce qui continue à être payé aujourd'hui, c'est son entretien, sa maintenance. Il y a également un coût en énergie pour véhiculer l'eau sous pression. Mais c'est une gestion collective, est-ce donc plus économique que d'opter pour une retenue collinaire privée », explique **Didier Grivot**, conseiller irrigation à la chambre d'agriculture.

Surtout, le canal offre une assurance pour les agriculteurs : « Ils se posent moins de questions, c'est un stress en moins. Ils n'ont pas de gestion ou d'entretien à faire et le canal est une ressource en eau sécurisée avec le barrage de **Grandgent**. »

Autre avantage de taille avec les épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents : les agriculteurs qui utilisent l'eau du canal ne sont pas contraints par les arrêtés préfectoraux de restriction d'eau. « On nous réduit la prise d'eau au barrage, explique toutefois **Alain Laurendon**, ex-président du **Smif**. De notre côté, on va alors interdire l'arrosage pour certaines cultures, réduire le gravitaire ou interdire le remplissage des pièces d'eau. »



En été, les agriculteurs sont moins impactés par les mesures de restrictions d'eau. Photo Progrès/Rémy PERRIN